



SECRETARIAT

Lyon, le 21 octobre 2009

Téléphone : 04 72 34 41 14
Télécopie : 04 72 34 31 08
Mél. : dr69-grsp-ra@sante.gouv.fr

Conseil d'administration 15 octobre 2009

Participants	page 02
Accueil et discours introductif de M. Jean-François COLOMBET...	page 08
Approbation du relevé des délibérations du 28 avril 2009	page 08
I. Les travaux du 2^{ème} semestre 2009	
A. Les dispositifs structurels.....	Page 08
B. La politique d'évaluation.....	Page 09
C. Les initiatives locales.....	Page 10
1) Les dossiers de la deuxième vague de l'appel à projets	
2) L'expérimentation de prévention territorialisée avec les collectivités territoriales	
D. Le budget 2009 : exécution et décision modificative n°2.....	page 12
II. Les perspectives de mise en œuvre du PRSP en 2010	page 16
A. Le contexte national et régional.....	page 16
B. Les deux hypothèses de travail.....	page 18

Participants

Membres titulaires et suppléants du conseil d'administration :

Structure	Nom	Prénom	Présence
Président du GRSP			
Préfecture de région Rhône-Alpes et Préfecture du Rhône	GÉRAULT	Jacques	Excusé, présidence du Conseil d'administration assurée par <u>M. Jean-François COLOMBET</u> (Secrétariat général aux Affaires régionales)
Directeur du GRSP			
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Rhône-Alpes (DRASS)	ALÉGOËT	Pierre	présent
Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH)			
Agence Régionale de l'Hospitalisation Rhône-Alpes (ARH - RA)	BONNET	Jean-Louis	excusé, <u>pouvoir donné à M. DORME</u>
Assurance Maladie			
Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes (CRAM-RA)	DECHELETTE	Jérôme	excusé, <u>pouvoir donné à M. MOREL</u>
	Suppléant M. René MACHABERT		excusé
Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)	BOUCHET	Jean-François	excusé <u>pouvoir donné à M. DORME</u>
	Suppléant M. Jean GUICHARDON		excusé
Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)	DEBELLE-DUPLAN	Roland	présent
	Suppléant M. Jean-François NATON		excusé
Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)	DORME	Georges	présent
Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)	MOREL	Michel	présent
	Suppléant M. Michel SEIGNOVERT		présent
Collectivités Territoriales			

Conseil régional	CHICHEREAU-DINGUIRARD	Marguerite-Marie	présente
	Suppléant M. Patrice VOIR		présent (pour la ville de Grenoble)
Conseil régional	PHILIP	Thierry	excusé
	Suppléante Mme Sylvie GUILLAUME		excusée
Conseil général de l'Ain	RABUT	Jacques	excusé
	Suppléant M. Denis PERRON		excusé
Conseil général de l'Ardèche	FINIELS	Martine	excusée, représentée par <u>Mme Anne-Catherine SCHOEFFLER</u> pouvoir donné à <u>M. ROYANNEZ</u>
	Suppléant M. Jean-Paul MANIFACIER		excusé
Conseil général de Haute-Savoie	GALLAND	Jean-Loup	excusé
	Suppléante Mme Line DANJOU		présente
Conseil général de l'Isère	PEREZ	Gisèle	excusée
	Suppléante Mme Brigitte PERILLIÉ		excusée
Conseil général de la Loire	BOURDELLE	Claude	excusé
	Suppléant M. Philippe GAUTHIER		excusé
Conseil général du Rhône	FIALAIRE	Bernard	présent
	Suppléante Mme Najat VALLAUD-BELKACEM		excusée
Ville de Fontaine	CARDOSO	Stéphanie	excusée
	Suppléante Mme Sylvie BALDACCHINO		excusée
Ville de Grenoble	VOIR	Patrice	présent
	Suppléant M. Olivier NOBLECOURT		excusé

Ville de Saint Etienne	SEMACHE	Nadia	excusée, <u>pouvoir donné à</u> <u>M. ROYANNEZ</u>
	Suppléant M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE		excusé
Ville de Valence	ROYANNEZ	Patrick	présent
	Suppléante Mme Danièle PERSICO		excusée
Etablissements Publics de l'Etat			
Institut national de veille sanitaire (InVS)	FABRES	Bruno	présent
	Suppléant M. Bruno MOREL		excusé
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)	CIVATTE	Nicole	excusée
	Suppléant M. Amédée GHARBI		excusé
Etat			
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Alpes (DRPJJ)	GOUNEL	Eric	excusé, représenté par <u>M. Christian</u> <u>BASTIEN</u>
	Suppléant M. Denis PERRIN (Direction régionale des services pénitentiaires)		excusé
Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)	DELARBRE	Michel	excusé, représenté par <u>Mme Agnès</u> <u>COL</u>
	Suppléant M. Jean-Pierre BERTHET		excusé
Rectorat de l'académie de Lyon	DEBBASCH	Roland	excusé
Personnes qualifiées			
Union régionale des médecins libéraux (URML) Rhône-Alpes	DERRIEN	Jean	présent
	Suppléant M. Pascal DUREAU		excusé
Observatoire régional sur la souffrance psychique en rapport avec l'exclusion (ORSPERE) – Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité (ONSMMP)	FURTOS	Jean	excusé
	Suppléant M. Christian LAVAL		présent
Union régionale Rhône-Alpes de la mutualité (URRAM)	NAVARRO	Francis	excusé

	Suppléante Mme Monique CACHEUX		présente
Cancéropole Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA)	PAUWELS	Peter	excusé, <u>pouvoir donné à M. NAVARRO</u>
	Suppléant(e) : non désigné(e)		
Collectif inter associatif sur la santé en Rhône-Alpes (CISSRA)	VOIRIN	Michel	excusé
	Suppléant(e) : non désigné(e)		
Contrôleur économique et financier			
Trésorerie générale de la région Rhône-Alpes	PARSEGGNY	Jean-Yves	excusé, représenté par <u>Mme Isabelle BORIE</u>
Agent comptable			
Agence comptable des Hospices Civils de Lyon	MORAND	Thierry	excusé

Le quorum prévu par l'article R 1411-20 du code de la santé publique est atteint (36 voix délibératives réunies par vote direct ou représentation pour 33 nécessaires à l'atteinte du quorum). Le quorum reste acquis pour toute la durée de la séance du conseil d'administration (art. 8 du règlement intérieur du GRSP Rhône-Alpes).

Assistaient également à la séance :

Mme Agnès VARNAT, Chargée de Mission au Secrétariat Général des Affaires Régionales

Les représentants de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, de l'union régionale des caisses d'assurance maladie, de la direction régionale du service médical Rhône-Alpes, de la conférence régionale de santé et du conseil régional Rhône-Alpes :

Structure	Nom	Prénom
Conseil Régional Rhône-Alpes	BORODINE	Geneviève
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP	CARPENTIER	Isabelle
Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie (URCAM)	DE ANGELIS	Gilles
Conférence régionale de Santé	DEVICTOR	Bernadette
Ville de Lyon	FAURIE-GAUTHIER	Céline
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP	GRABOWSKI	Marie-Pierre
Direction régionale du Service médical Rhône Alpes (DRSM)	JULIEN	Christophe
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Directrice Adjointe	LEURIDAN	Nathalie
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP	MOSER	Joëlle
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP	PERRON	Catherine
Conseil Régional Rhône-Alpes	REYNAUD	Elise
Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie (URCAM)	ROUX-RAQUIN	Aurélie
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP	SALESSES	Marion

Résultats des votes :

Règle de délibération

Majorité simple : 1/2 du total des voix + 1

Majorité qualifiée : 3/4 du total des voix

Approbation du relevé de conclusions du 28 avril 2009 :

Le relevé de conclusions du 28 avril 2009 et son erratum du 11 juin 2009 sont **approuvés à l'unanimité** sans observations.

Délibération 2009 07 : le conseil d'administration est sollicité pour le rejet des 4 recours déposés par les associations suivantes :

Pin de vie : 60 323 €, SOS Amitiés : 18 878 €, NOVA: 10 469 €, Plie du FOREZ : 10 331 €

Résultat : **Délibération (rejet du recours) adoptée à l'unanimité**

Délibération 2009 08 : le conseil d'administration est sollicité pour l'octroi de financement aux trois projets déposés dans le cadre de l'expérimentation

Mairie de Roanne : 45 000 €

SIVOM de l'OISANS aux SIX VALLEES : 20 000 €

Communauté des Communes des Vallées de Thônes : 18 000 €

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération 2009-09 : approbation de la décision modificative n° 2

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération 2009-10 : le conseil d'administration est sollicité sur les modalités de mise en œuvre du PRSP en 2010 selon les modalités de l'hypothèse 2 : c'est-à-dire préparer une programmation par thématique 2010-2011. Sortir de la logique d'AAP. Croiser les dynamiques locales avec les approches thématiques

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité**

Accueil et discours introductif

Monsieur Jean-François COLOMBET : Adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales de la Région Rhône-Alpes préside par délégation de Monsieur GÉRAULT Préfet de Région Rhône Alpes le Conseil d'Administration du GRSP. Il ouvre la séance à 09h30 dans les locaux de la préfecture de région et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

« Bonjour, je vous présente les regrets de Monsieur GÉRAULT qui ne peut être présent ce matin et c'est avec plaisir que j'ouvre aujourd'hui la troisième séance du conseil d'administration du groupement.

L'ordre du jour de ce troisième conseil d'administration de l'année se déclinera en deux points :

Le premier point nous permettra de faire le point sur les travaux restant à réalisés au dernier trimestre 2009 suite aux décisions du dernier conseil d'administration

- Le dispositif structurel,
- Des initiatives locales dont l'Appel à Projets,
- la décision modificative n°2.

Le second point est quant à lui consacré aux travaux 2010 :

- Le rappel du contexte national et régional,
- Les propositions de travail pour passer du GRSP à l'ARS »

Avant de donner la parole à M. Pierre ALÉGOËT et d'approuver le relevé de conclusions du 28 Avril dernier, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? »

Approbation du relevé de conclusions du 28 avril 2009

Conseil d'administration du 28 avril 2009 transmis par messagerie le 25 mai 2009 et erratum adressé par messagerie le 11 juin 2009.

Le relevé de conclusions du 28 avril 2009 est approuvé à l'unanimité sans observations.

M. Pierre ALÉGOËT propose sans attendre de présenter les travaux menés depuis le dernier conseil d'administration par l'ensemble des 9 équipes locales du GRSP.

I Travaux du 2^{ème} semestre 2009

A Les dispositifs structurels : Joëlle MOSER

Le dispositif structurel représente plus de la moitié du budget du GRSP.

Il englobe non seulement les activités de dépistage organisé des cancers, de recentralisation, aide à domicile VIH SIDA correspondant à des déclinaisons de politiques nationales, mais aussi l'appui aux opérateurs, structures ressources régionales notamment en matière d'observation et éducation pour la santé.

Les engagements pris lors du Conseil d'Administration du GRSP du 28 avril à l'égard de ces structures ont été remplis par le GRSP à 3 niveaux :

1/Un système d'avance aux structures supportant ces activités structurelles (recentralisation cancer et structures ressources) a été mis en place pour la troisième année consécutive.

2/Le calendrier de versement des dotations 2009 a été avancé de 3 à 6 mois selon les cas de figure par rapport à 2007/2008

3/Le suivi des activités et de l'exécution budgétaire 2008 des activités de dépistage du cancer et recentralisation ont permis depuis le Conseil d'administration du GRSP du 28 avril de récupérer des sommes importantes, redéployées vers d'autres besoins.

Concernant plus spécialement le dépistage organisé des cancers :

Après analyse de l'activité 2008 et des perspectives 2009 sur les 4 premiers mois de l'année et engagement dans une démarche d'analyse de la situation financière des 7 structures de gestion, **310 901 €** ont été rendus au GRSP.

Monsieur COLOMBET remarque que les dotations ont été attribuées rapidement aux opérateurs et souligne le fait que la réorientation des crédits non utilisés vers d'autres acteurs est le signe d'une bonne gouvernance du GIP.

B La politique d'évaluation du GRSP : Nathalie LEURIDAN

Le GRSP s'est engagé à conduire avant la mise en place des ARS l'évaluation intermédiaire du PRSP et des activités de recentralisation. Les engagements sur ces deux chantiers pris lors du CA du 28 avril 2009 seront tenus, puisque le GRSP disposera fin 2009 des deux rapports d'évaluation.

[1/L'évaluation intermédiaire du PRSP](#)

Le Conseil d'administration du 28 mai 2008 a décidé de faire appel à un prestataire externe. Une commission mixte CRS-GRS, a formulé le 24 septembre 2008 des questions évaluatives. Suite à un appel d'offre, le cabinet EUREVAL a été choisi pour cette évaluation intermédiaire qui se déroule de juin à décembre 2009 (date de remise du rapport final).

A ce jour, EUREVAL a réalisé :

- 30 entretiens qualitatifs avec différents acteurs au sein de la CRS, du GRSP, des instances d'élaboration du PRSP
- une analyse documentaire pour produire un 1^{er} document de cadrage adressé à l'Instance d'Evaluation et aux membres des équipes locales le 15 juillet.

Fin août 2009, une enquête auprès des 354 promoteurs ayant fait une demande de financement dans le cadre de l'AAP en 2008 et 2009 a été lancée sous forme de questionnaire en ligne. 43 % des promoteurs ont répondu à l'enquête.

L'Instance d'Evaluation CRS/GRSP s'est réunie les 15 mai et 13 octobre, les prochaines réunions se dérouleront aux dates suivantes : 24 novembre et 15 décembre 2009.

4 journées terrains seront réalisées dans les départements suivants sur les thématiques spécifiques :

Ain : conduites à risques

Ardèche : souffrance psychique
Isère : inégalités de santé
Loire : nutrition

2/L'évaluation des actions re centralisées

Le Conseil d'administration du GRSP du 28 mai 2008 a décidé de faire appel à un prestataire externe pour financer un audit contrôle des structures de la Région intervenant dans le domaine des actions de santé recentralisées (lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, vaccinations).

Les 8 départements de la région sont concernés par cet audit que ce soit les 4 départements où les Conseils Généraux (01 42 73 69) ont restitué la gestion de cette activité à l'Etat, et les 4 autres (74 38 07 26) ayant fait le choix de continuer à réaliser ces activités pour le compte de l'Etat.

Suite à un appel d'offre, le bureau d'Etudes CAREPS (centre Rhône-Alpes d'épidémiologie et de prévention sanitaire) de Grenoble retenu pour cette évaluation qui se déroule d'avril 2009 au 30 novembre 2009 (remise du rapport final).

Le calendrier prévoit 4 réunions du comité technique pour faire un point sur l'état d'avancement de cette évaluation devant durer 7 à 9 mois.

La dernière réunion a eu lieu le 2 juillet 2009 pour faire un point à mi parcours.

La prochaine réunion aura lieu le 7 octobre 2009 avec notamment la remise d'un rapport préliminaire et les premières pistes de recommandations proposées.

Après une phase de recueil d'informations, documentations, rapports d'activité, budgets, statistiques, le CAREPS a entrepris de nombreuses visites et entretiens sur sites (DDASS, Conseils Généraux, structures siège et antennes) et téléphoniques, actuellement en voie d'achèvement.

En conclusion l'Agence Régionale de Santé disposera avant l'élaboration de la nouvelle politique régionale de santé de l'évaluation de la politique régionale de santé publique sur deux champs : les actions de prévention et les actions dites re-centralisées.

C Les initiatives locales

1/ L'AAP 2009 : les dossiers de la deuxième vague de l'appel à projets : Joëlle MOSER

- La première vague : 359 actions pour 6,2 M€

66 % des dossiers été payés au 14 Juillet

99,4% des dossiers sont payés au 15 Octobre

- La liste complémentaire : 47 actions pour 0,55 M€

Leur financement a pu être assuré par une réaffectation de crédits du dépistage organisé des cancers et de la recentralisation (vaccination, IST...).

L'origine de ce financement provient d'une :

- Réaffectation des crédits récupérés du dispositif DO Cancer, suite à l'analyse des bilans d'activités 2008 : 0,3 M €

- Réaffectation des crédits récupérés du dispositif recentralisation suite à l'analyse des bilans d'activités 2008 : 0,2 M€

- Promoteurs ayant déposé des recours

Quatre dossiers de promoteurs reconduits depuis plusieurs années ont été déclarés irrecevables dans le cadre de l'appel à projets 2009 par le secrétariat du GRSP.

Il s'agit de Pin de vie, NOVA ; SOS Amitiés et Plie du FOREZ.

Le conseil d'administration avait délibéré le 28 avril 2009 sur l'irrecevabilité de ces dossiers (délibération 2009-03 A). Par souci d'égalité de traitement de l'ensemble des acteurs de prévention et de cohérence par rapport à la règle édictée dans le cahier des charges de l'AAP, il a confirmé la position du GRSP.

Les 4 promoteurs ont déposé un recours gracieux devant le GRSP et déposé à nouveau un dossier qui est présenté au vote du Conseil d'administration.

Mme BORODINE précise que NOVA qui a déposé une demande de financement dans le cadre de l'Appel à Projets du Conseil Régional recevra une subvention au titre de 2009.

M. MOREL indique que le Conseil d'administration a longuement délibéré en avril dernier sur cette question et que par souci de cohérence, sans remettre en cause sur le fond les actions portées par ces promoteurs, il ne semble pas équitable de déroger aux principes édictés le 28 avril.

M ROYANNEZ rappelle qu'il semble important d'être cohérent avec les décisions prises antérieurement par souci de crédibilité. De petites associations sont parfois mises en difficulté devant des procédures complexes mais déposent leurs projets.

Pour Mme DANJOU les procédures de dépôt sont complexes et toutes les associations ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour suivre les procédures.

Mme LEURIDAN précise que la procédure de demande de subvention en ligne par le biais de SUBVENET a été demandée par le ministère de la santé à l'ensemble des GRSP en 2007. Cette procédure expérimentale s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques qui a décidé un renforcement de l'administration électronique. Il faut toutefois noter que l'enquête lancée par EUREVAL sur le PRSP fait ressortir que pour plus de 85% des promoteurs le cahier des charges de l'appel à projets est clair et bien compris et permet d'identifier la commande du GRSP.

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-07 comme suit :

Délibération 2009 07 : le Conseil d'administration est sollicité pour le rejet des 4 recours déposés par les associations suivantes :

Pin de vie : 60 323 €

SOS Amitiés : 18 878 €

NOVA : 10 469 €

Plie du FOREZ : 10 331 €

Favorable : unanimité

Défavorable : 0

Abstention : 0

2/ L'expérimentation de prévention territorialisée avec les collectivités territoriales : **Isabelle CARPENTIER**

Décidé par le CA du 18 novembre 2008, son objectif est d'aider les collectivités territoriales de proximité à susciter une programmation locale d'actions de prévention impliquant les élus et la population sur des territoires déficitaires en actions de prévention, en dehors des Ateliers Santé Ville.

Moyens alloués : 80 000 euros pour le budget 2009.

Les collectivités ciblées par les équipes locales et situées sur les ZSP prioritaires au titre de l'axe 1 de l'AAP 2009 ont été réunies le 12 mai 2009.

Trois dossiers ont été présentés le 3 septembre 2009 au comité de pré-sélection ad hoc, composé d'un représentant de chacune des 9 équipes locales et des représentants des financeurs (Etat et Assurance maladie).

Ces trois projets ont été déposés :

-par la mairie de Roanne

-par le SIVOM de l'OISANS aux SIX VALLEES

-par la communauté des Communes des Vallées de Thônes.

Le coût total de ces projets s'élève à 145 000 €, 83 000 € sont demandés au GRSP avec des cofinancements des Collectivités à hauteur de 62 000 €.

Ces 3 dossiers concernent la population locale à raison de 2 (Pays Roannais + SIVOM de L'Oisans) et 1 les saisonniers pour les Vallées de Thônes. Les 2 projets de Roanne et l'OISANS concernent des populations rurales et isolées par rapport aux ressources de prévention et/ou en en grande précarité (Pays Roannais) et ne pouvant accéder aux actions de la prévention. Ces projets portent sur plusieurs thématiques de santé : aide alimentaire, addictions, contraception, conduites à risque.

Mme BORODINE précise que le Conseil Régional a demandé à l'ORS une étude spécifique sur les saisonniers dans le secteur touristique et agricole. Cette étude est à disposition de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-08 comme suit :

Délibération 2009 08 : le Conseil d'administration est sollicité pour l'octroi de financement aux trois projets déposés dans le cadre de l'expérimentation
Mairie de Roanne : 45 000 €
SIVOM de l'OISANS aux SIX VALLEES : 20 000 €
Communauté des Communes des Vallées de Thônes : 18 000 €

Favorable : unanimité

Défavorable : 0

Abstention : 0

D- Le budget 2009 : Marion SALETTES

1/Etat d'exécution du budget au 10 octobre 2009

Les dépenses prévisionnelles votées par le conseil d'administration du 28 avril 2009 étaient de 17 315 231 euros. Au 15 septembre 2009, les dépenses mandatées s'élèvent à 15 815 528 euros, soit 91,34% du budget prévisionnel, dont :

- 100% des dépenses relatives aux activités de recentralisation, des dépistages organisés des cancers, de l'Aide à domicile SIDA, du CISSRA,
- 99,44% des actions de la première vague de l'AAP (5 634 157 euros)

2/Le projet de décision modificative 2009 numéro 2

■ Ressources

Le budget modifié suite à la DM1 2009, adopté par le CA le 28 avril 2009, prévoyait un montant de ressources disponibles pour le fonctionnement du GRSP et la mise en œuvre des politiques régionales de santé de 16 665 558 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration de majorer les ressources de 626 742 euros comme suit :

- L'Etat a versé une dotation supplémentaire : + 10 000 euros (BOP 204 Prévention et Sécurité Sanitaire) suite à une récupération d'excédents de subventions versées antérieurement à la création du GRSP.
- La participation du RSI augmente de 6 682 euros.
- Des reversements consécutifs à l'annulation d'ordres de dépenses concernant le dépistage organisé du cancer (310 901 euros), les activités dites de recentralisation (192 966 euros) et d'actions de l'appel à projets (106 193 euros) en 2008 abondent le budget à hauteur de 610 060 euros. Compte-tenu des reversements attendus, ce montant est susceptible d'évolution jusqu'à la fin de l'année.

RESSOURCES	Budget suite à DM1 2009 CA 28/04/2009	Décision Modificative n°2 2009 CP 18/09/2009	Budget modifié 2009 CP 18/09/2009	Réalisé 2008	Evolution 2009/2008
Etat (BOP PSS)	13 137 860	10 000	13 147 860	13 541 955	-2,91 %
Régime Général	2 988 260		2 988 260	2 780 520	+7,47 %
MSA	107 800		107 800	107 800	0 %
RSI	137 718	6 682	144 400	137 718	+4,85 %
Conseil Régional	50 000		50 000	50 000	0 %
DISP	95 000		95 000		
INVS	15 000		15 000		
Produits de gestion courante provenant de l'annulation d'ordres de dépenses ou reversements	133 920	610 060	743 980	486 890	+52,80 %
TOTAL	16 665 558	626 742	17 292 300	17 104 883	+1,10 %

- ■ **Dépenses**

DEPENSES	Budget modifié 2009 CA 28/04/2009	DM n°2 2009 CP 18/09/2009	Budget modifié 2009 CP 18/09/2009	Réalisé 2008	Evolution 09/08
<i>Fonctionnement interne du GRSP</i>	81 336	5 788	87 124	79 137	+10,09 %
<i>Financement d'actions relevant des axes 1-2-3 priorités de santé du PRSP</i>	15 713 859	481 037	16 194 896	16 417 632	-1,36 %
AAP 2009 (axes 1-2-3)	6 218 641	523 037	6 741 678	7 592 373	-11,20 %
Expérimentation : développement ciblé de programmes locaux de prévention	80 000	3 000	83 000		
Vaccination, Lutte Tuberculose, IST (axes 1et 2)	5 975 000		5 975 000	5 711 733	+4,61 %
Dépistage organisé des cancers (axe 2)	3 133 629	- 50 000	3 083 629	2 765 496	+11,50 %
Aide à domicile SIDA (axes 1 et 3)	279 589		279 589	281 030	-0,51 %
Formations régionales Repérage crise suicidaire (axe 2)	27 000	5 000	32 000	27 000	+18,52 %
RPIB				40 000	
<i>Financement d'actions relevant de l'axe transversal du PRSP</i>	1 276 977	38 337	1 315 314	1 165 257	+12,88 %
Fonctions ressources socle (ORS - FRAES - ADES - CJB - ERSP)	959 982	- 5 000	954 982	987 117	-3,26 %
Fonctions ressources non reconductibles / expérimentations d'antennes ADES 01 et 07	63 736	43 337	107 073	126 992	-15,69 %
Observation, communication, évaluations, études hors structures ressources	223 259		223 259	21 148	+955,70 %
Participation des usagers : CISSRA	30 000		30 000	30 000	0 %
<i>Volet Alerte du PRSP</i>	243 060		243 060	147 448	+64,84 %
TOTAL	17 315 232	525 162	17 840 394	17 809 475	+0,17 %

Un prélèvement sur le fonds de roulement a été décidé par le conseil d'administration du 28 avril 2009 à hauteur de 649 674 euros afin de couvrir l'insuffisance de recettes. Désormais, le prélèvement du fonds de roulement nécessaire est de 548 094 euros.

Suite à ces nouvelles recettes et afin de tenir compte des évolutions budgétaires, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les ressources de la manière suivante :

Pour le financement d'actions relevant des axes 1-2-3 du PRSP :

- L'enveloppe consacrée au dépistage organisé des cancers est diminuée de 50 000 euros avec un montant total de 3 083 629 euros.
- Le montant consacré aux formations régionales Repérage de la crise suicidaire : + 5 000 euros, soit 32 000 euros.
- La deuxième vague de **l'appel à projets** peut être financée dans sa totalité, soit 523 037 euros de plus provenant des excédents dégagés suite aux travaux d'analyse des budgets

des structures de gestion de dépistage organisé des cancers et des activités dites de recentralisation.

- L'expérimentation relative au développement ciblé de programmes locaux de prévention : + 3 000 euros supplémentaires.

Pour le financement d'actions relevant de l'axe transversal du PRSP :

- l'enveloppe consacrée aux fonctions ressources socle est diminuée de 5 000 euros, avec un nouveau montant de 954 982 euros.
- Il est proposé un financement spécifique de 40 337 euros à la FRAES pour l'accompagnement des établissements sociaux dans la prévention de la grippe A en direction des professionnels. De plus, le tableau de bord d'observation de la santé produit par l'ORS sur la Drôme sera élargi à l'Ardèche pour un montant supplémentaire de 3 000 euros.
- Par ailleurs, une réaffectation de crédits (réimputation du compte 65710 axe transversal du PRSP au compte 6237 Publications) de 11 000 euros est proposée au titre de la communication (Lettres électroniques du PRSP, plaquettes Hépatites, dépliants CRIPS) sur la ligne Observation, communication, évaluation, études hors structures ressources.

Sur le fonctionnement interne du GRSP, un complément de 5 788 euros est proposé au titre de la spécialisation du secrétariat du GRSP sur les diagnostics financiers de solvabilité des associations et de l'appui à l'utilisation du logiciel comptable WIN M9 pour l'agent comptable.

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-09 comme suit

<p>Délibération 2009-09 : le Conseil d'administration est sollicité sur l'approbation de la décision modificative n° 2</p> <p>Recette Majoration des ressources de 626 742 euros</p> <p>Dépense <u>Fonctionnement : 5 788 €</u> Axes 1-2-3 du PRSP : 481 037 € AAP : 523 037 € Expérimentation : 3 000 € DO cancer : - 50 000 € Repérage des crises suicidaires : 5 000 € <u>Axe transversal du PRSP : 38 337 €</u> Fonction Ressources reconductible : - 5 000 € Fonction ressources Non reconductible : 43 337 €</p>

Favorable : unanimité

Défavorable : 0

Abstention : 0

II Les perspectives pour 2010 : Préparation des travaux

Monsieur Jean François COLOMBET rappelle que cette réunion du Conseil d'administration s'inscrit dans un contexte particulier :

« Celui de la mise en œuvre des réformes induites par la RGPP. Cette réforme initiée à l'été 2007 se traduit pour le secteur de la santé par la création l'été 2010 d'une Agence Régionale de la Santé, établissement public dont le préfigurateur a été nommé en conseil des ministres le 30 septembre dernier M Denis MORIN, conseiller maître à la Cour des Comptes et dont le conseil de surveillance sera présidé par le préfet de région.

Et celui de l'évaluation du PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE voulue par le GRSP et la CRS. »

Les travaux du dernier semestre 2009 du GRSP doivent être arrêtés par le Conseil d'administration en tenant compte d'une part du contexte national et régional actuel, d'autre part des différentes hypothèses de travail proposées pour le premier semestre 2010.

A-Le contexte national et régional Nathalie LEURIDAN

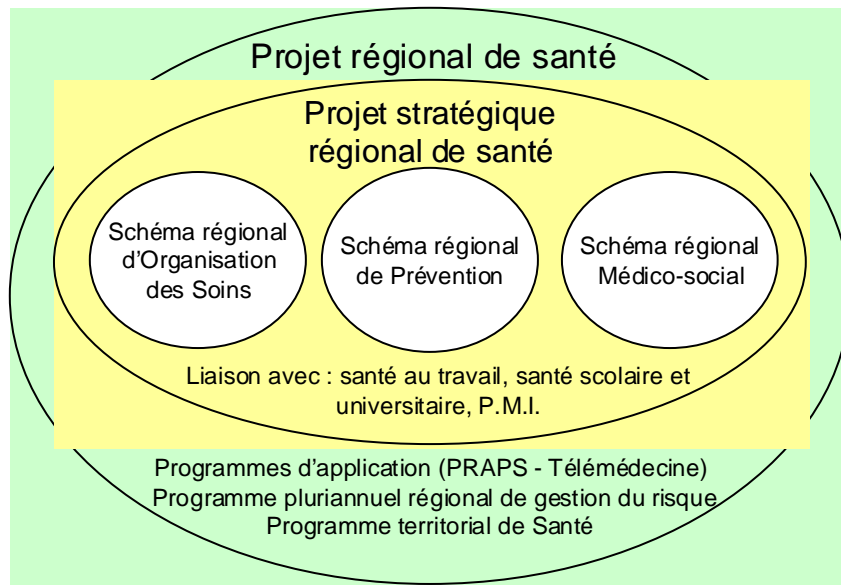
La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital relative aux patients à la santé et aux territoires stipule :

- dans son article 129 (1er alinéa) : l'Agence Régionale de Santé (ARS) est substituée pour l'exercice de leurs missions à l'Etat, à l'ARH, au GRSP, à l'URCAM, à la MRS et pour partie des compétences transférées à la CRAM

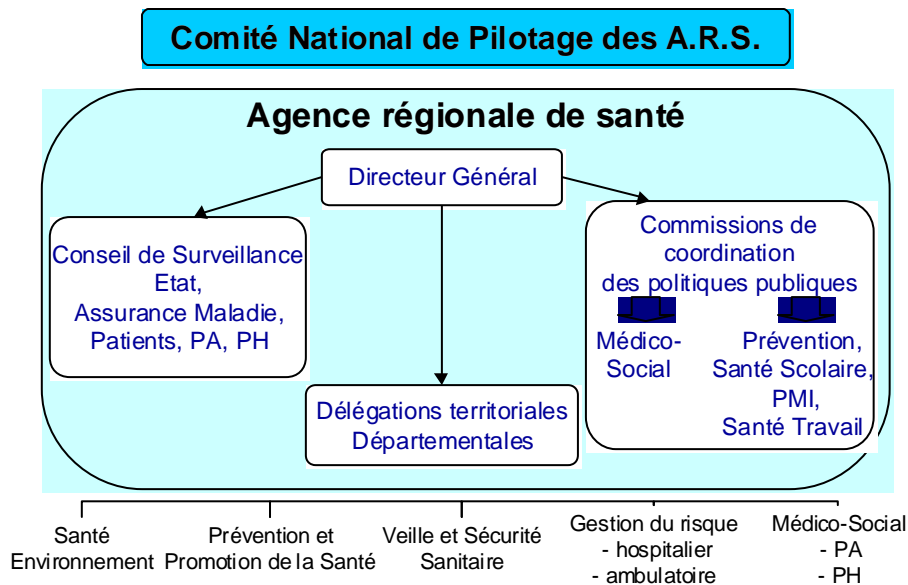
- dans son article 131 (1^{er} alinéa) : entrée en vigueur au plus tard le 1er juillet 2010 des dispositions relatives à la création des ARS

Il en résulte donc que compte tenu des dispositions du titre IV de la loi HPST, les activités de prévention du GRSP seront reprises par l'ARS, avec une continuité entre les deux exercices 2009 et 2010.

La politique régionale de santé



Organisation et Gouvernance des ARS



Concernant l'appel à projets, le ministère de la santé laisse aux GRSP la faculté d'en lancer un ou non (lettre circulaire du 24 juin 2009). Les GRSP, pour éviter une rupture dans la réalisation des actions de prévention, sont ainsi invités à « mettre en œuvre dès l'automne 2009 leur procédure de sélection des actions. Les modalités et le calendrier 2009/2010 doivent être maintenus.

Les ressources de l'Agence Régionale de Santé sont constituées par : une subvention de l'Etat, des contributions des régimes d'Assurance maladie, des contributions de la CNSA, des ressources propres....

Concernant l'Assurance maladie, la convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'Etat et la CNAM sera en négociation au premier semestre 2010, entraînant certainement un décalage dans le versement de la subvention du FNPEIS à l'ARS.

Concernant l'Etat, un dialogue de gestion sera organisé à l'automne 2009 avec la Direction Générale de la Santé, à l'issue duquel, les moyens alloués en 2010 au GRSP et / ou l'ARS seront déterminés.

Enfin, les modalités précises de dissolution des GRSP vers les ARS seront fixées par l'échelon national au cours du dernier trimestre 2009.

B- Les deux hypothèses de travail pour le premier semestre 2010 Joëlle MOSER et Gilles DE ANGELIS

A l'issue du Conseil d'administration du 28 avril 2009 et au regard de la circulaire ministérielle du 24 juin, les équipes locales ont fait le point sur la mise en œuvre du PRSP dans le cadre de l'AAP 2009 au travers de 4 réunions : les 16 juin, 9 juillet, 17 juillet et 3 septembre.

Les réflexions des équipes locales ont été présentées

-d'une part aux directeurs de l'Assurance Maladie et de l'Etat (DDASS DRASS), à l'échelon médical de l'Assurance Maladie, début septembre

-d'autre part aux membres du Comité des programmes du 18 septembre 2009.

Les deux scénarii suivants ont été travaillés :

Hypothèse 1 : Lancement d'un appel à projets comme en 2009, sur les trois axes du PRSP, avec le même cahier des charges et les mêmes outils.

Hypothèse 2 : Préparer une programmation par thématique 2010-2011. Sortir de la logique d'AAP. Croiser les dynamiques locales avec les approches thématiques suivantes :

-Santé des populations en difficulté

-Pratiques addictives et à risques

-VIH Sida Hépatites IST

-Nutrition santé

-Santé Mentale

-Autres thématiques LOLF

Définir des modalités d'identification des actions reconductibles, à partir des actions déjà financées en 2009 et 2008.

Cette hypothèse de travail génère les travaux suivants :

Le travail des 9 équipes locales consisterait à réaliser un point de situation (non pas une nouvelle instruction) des actions 2009 retenues. Cette analyse serait réalisée au regard d'un certain nombre de critères communs à définir (points forts et points faibles, autres remarques) introduisant des nuances de nature qualitative dans l'appréciation des actions.

Le point de situation serait réalisé à partir d'une grille de synthèse par action et aboutissant à la formulation d'un avis par l'équipe locale sur les conditions de sa reconduction éventuelle en 2010. Cette grille serait ensuite transmise au groupe thématique concerné.

Ces groupes de travail thématiques qui sont à constituer correspondent aux thèmes de santé les plus importants (en fonction du nombre de dossiers) et sont chargés de réaliser un travail sur la reproductibilité des actions structurantes.

Il s'agit donc de croiser dynamiques locales et approche transversale des thématiques de santé du PRSP.

Cette démarche nécessite que des critères de sélection s'appliquant à tous les instructeurs et les groupes soient identifiés au préalable. Les travaux conduits lors des réunions des équipes locales ont permis de déterminer la prise en compte d'éléments d'appréciation tels que :

- Le calendrier de réalisation de l'action
- La qualité globale du projet (telle que pouvant résulter des instructions des années précédentes)
- L'action se déroulant sur un territoire prioritaire au sens du cahier des charges de l'appel à projets 2009 ou en situation défavorable (cf indicateurs territorialisés de santé de l'ORS), en cohérence avec la nécessité d'assurer une couverture territoriale
- Une évaluation positive (selon le diagnostic des équipes locales) ou auto-évaluation positive validée par l'équipe locale
- Une spécialisation du promoteur en prévention et/ou un personnel dédié formé
- Une inscription dans un partenariat structurant
- Un partenaire rigoureux et opérationnel
- La situation financière de l'association

Les groupes thématiques, issus des équipes locales auraient vocation à être pluridisciplinaires et multi institutionnels.

Pour anticiper la conduite des travaux 2010, un **questionnaire (4 questions)** a été adressé par mail aux acteurs de prévention pour connaître l'état de réalisation de leur action conduite en 2009 et leurs intentions pour 2010.

396 actions ont débuté au 15 octobre, 19 actions sont terminées.

[Les avis recueillis sur ces deux hypothèses sont les suivants :](#)

-Equipes locales

Les avis des équipes locales sont partagés en 50/50 entre le renouvellement en 2010 de la procédure 2009, et la mise en place d'une nouvelle procédure en 2010,

-Les comités des directeurs de l'Assurance Maladie et de l'Etat ont retenu l'hypothèse 2,

- L'échelon régional du Service Médical de l'Assurance Maladie a retenu l'hypothèse 2

-Le comité des programmes du 18 septembre, après discussion, a proposé de retenir le deuxième scénario, cette hypothèse semblant plus réaliste en termes de calendrier de travail.

M DORME indique que l'Assurance Maladie opte pour l'hypothèse 2, compte tenu de la date d'installation de l'ARS en Avril 2010, comme annoncé par M MORIN au collège des directeurs le 14 octobre, il ne semble pas opportun de lancer un nouvel appel à projets.

Mme BORODINE demande s'il ne serait pas possible de contractualiser avec certains opérateurs comme le fait le Conseil Régional.

Mme LEURIDAN lui répond que la loi HPST prévoit la contractualisation de façon formelle pour le secteur sanitaire et médico social, mais pas en ce qui concerne le secteur de la prévention. Cependant depuis trois ans, le GRSP, tout en respectant l'annualité budgétaire contractualise avec les structures ressources de l'éducation pour la santé et l'ORS pour un montant de 1 M€. Pour l'exercice 2010 cette dynamique sera poursuivie, les conditions d'extension de son champ seront traitées dans le cadre des équipes thématiques.

M ROYANNEZ précise que les associations rentrent dans une période d'attente et d'incertitude et qu'il est important de communiquer rapidement sur les choix et la méthode de travail 2010 du GRSP.

Selon Mme DANJOU, l'hypothèse 2 est plus adaptée au contexte actuel de transition vers l'ARS et doit préserver l'approche territoriale.

Pour M COLOMBET, l'hypothèse 1 n'est pas adaptée au calendrier, l'hypothèse 2 doit être privilégiée. Cette hypothèse, dans la mesure où elle n'est pas une reconduction systématique des actions, doit être mise en œuvre selon trois principes :

- appliquer avec rectitude les critères présentés
- ne pas se limiter aux actions financées en 2009
- garder une ouverture au financement pour de nouveaux projets innovants

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-10 comme suit

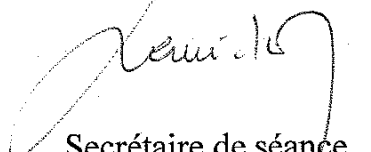
Délibération 2009-10 : le conseil d'administration est sollicité sur les modalités de mise en œuvre du PRSP en 2010 selon les modalités de l'hypothèse 2 : c'est-à-dire préparer une programmation par thématique 2010-2011. Sortir de la logique d'AAP. Croiser les dynamiques locales avec les approches thématiques

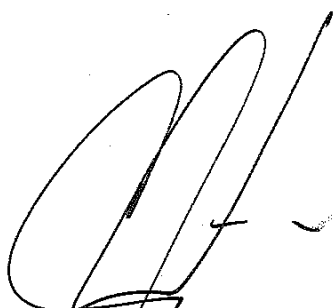
Favorable : unanimité

Défavorable : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 11H05


Secrétaire de séance
Nathalie LEURIDAN


Président de séance
Jean-François COLOMBET

**LISTING DES PIÈCES COMMUNIQUÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
15 OCTOBRE 2009**

Pièces communiquées avec la convocation portant ordre du jour de la séance du 15 octobre 2009 par message électronique du 1^{er} octobre 2009 :

⇒ P.J n°01 : « relevé de conclusions du Conseil d'administration du 28 avril 2009 »

⇒ P.J n°02 : « erratum du relevé de conclusions du CA du 28 avril 2009 »

⇒ P.J n°03 : « ordre du jour commenté pour le Conseil d'administration du 15 octobre 2009 »

⇒ P.J n°04 : « lettre circulaire du 24 juin 2009 relative à l'organisation des appels à projets pour la campagne 2009-2010 »

Les initiatives locales :

⇒ P.J n°05 : « tableau de synthèse des projets relatifs à l'expérimentation de prévention territorialisée avec les collectivités territoriales »

Le budget 2009 :

⇒ P.J n°06 : « décision budgétaire modificative n° 2 »

Pièces remises sur table le 15 octobre 2009 :

⇒ « Organigramme du Conseil d'administration actualisé au 15 octobre 2009 »

⇒ « Note d'accompagnement des budgets APACCHE 2008 réalisé - APACCHE 2009 prévisionnel (région Rhône-Alpes) »